

Saint-Denis, le 24 avril 2020

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Économie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 Paris Cedex 12

N.Réf.: SG/PDT-IP/DPE-AA/vcv-CD20001617

Affaire suivie par :
Azize AMODE
Directeur du Pôle Economique
Tél. : 0262 96 76 76
Email : azize.amode@reunion.cci.fr

Monsieur le Ministre,

L'annonce, par le Président de La République, d'un début de déconfinement le 11 mai a été accueilli avec soulagement par beaucoup d'acteurs économiques leur laissant espérer une reprise de leur activité.

Toutefois, en raison de la levée progressive du déconfinement, d'une fermeture plus durable pour certaines activités et de la réticence qu'auront certains clients à se rendre dans des lieux recevant du public pour ne pas courir un risque sanitaire, le retour à une activité normale sera long et ne permettra pas à un grand nombre d'entreprises de retrouver 100 % de leur chiffre d'affaires d'avant crise.

Comme vous le savez, à La Réunion, 29 000 entreprises n'ont pas de salariés et représentent près de 73 % du tissu économique. Ces entreprises sont majoritairement créées par des personnes qui ont investi leurs économies personnelles et se sont endettées pour créer leur activité. Face au chômage beaucoup de ces personnes ont aussi créé leur entreprise pour créer leur emploi.

Pour faire face à cette crise de nombreuses mesures ont été mises en place par le gouvernement. Elles sont utiles, nécessaires, mais encore insuffisantes pour notre territoire. En effet, les critères définis réduisent de manière significative la portée des dispositifs et sont donc très impactant pour nos entrepreneurs.

Certaines mesures mise en place ne leur sont pas accessibles, ou, le simple report de charges fiscales et sociales qui leur est proposé ne fait que repousser une échéance fatale où, en raison de la perte de chiffre d'affaires non compensée et de difficultés d'accès à des aides à la trésorerie, un grand nombre d'entre-elles seront inéluctablement amenées à cesser leur activité.

Monsieur le Ministre, notre île a besoin de toutes ses entreprises pour espérer sortir de la crise et réussir un plan de relance qui ne pourra se faire sans elles, c'est pourquoi, face à l'urgence économique et au péril qui menace notre économie, il conviendrait de prendre des mesure spécifiques pour notre île.

Concernant le Volet 1 du Fonds de Solidarité Nationale, nous saluons la décision des services préfectoraux de La Réunion d'assouplir l'obligation d'absence de dettes fiscales et sociales pour accéder aux volets du FSN. Les entreprises régulariseront ultérieurement leur situation. Cette adaptation locale du dispositif national est une avancée pour bon nombre d'entreprises aujourd'hui en difficulté ;

Nous souhaiterions toutefois l'extension du volet 1 du Fonds de Solidarité National aux entreprises dont le gérant est titulaire d'une petite pension de retraite, retraite qui viendrait en déduction du montant de l'aide et non en cumul.

Concernant le Volet 2 du Fonds de Solidarité Nationale, nous avons demandé un assouplissement de l'ensemble des conditions d'accès en supprimant les critères d'éligibilité et notamment l'obligation qui est faite aux entreprises d'avoir au moins un salarié.

Sans ces assouplissements quelles mesures envisagez-vous pour les 29000 entreprises réunionnaises qui sont aujourd'hui totalement écartées de ce dispositif ?

Concernant la question des loyers commerciaux, vous avez demandé aux grands bailleurs d'annuler les loyers commerciaux. Or, cette demande d'annulation ne concerne que 20 % des commerces et entreprises à La Réunion car seulement 20 % des planchers commerciaux sont sous la gestion de ces grands bailleurs. Nous avons demandé l'annulation des loyers commerciaux pour toutes les entreprises, pour les périodes de confinement, et au-delà pour tous les secteurs d'activités qui ne reprendront pas le 11 mai prochain ou qui mettront plusieurs mois à se relever de la crise. Il conviendra bien entendu de prévoir des mesures de compensation pour les plus petits de ces bailleurs.

Quelles mesures envisagez-vous pour la majorité des entreprises et petits commerçants de notre île qui aujourd'hui ne peuvent plus faire face au règlement de leur loyer car ils n'ont pas réalisé de chiffre d'affaires et ne pourront reprendre que très progressivement leur activité, ne sont pas locataires auprès de grands bailleurs et n'émargent pas au volet 2 du fonds de solidarité ?

Concernant l'annulation des charges, vous envisagez de les annuler pour les entreprises du tourisme, de l'hôtellerie, des arts et spectacles. Au regard de notre contexte économique, nous demandons l'annulation de toutes les charges sociales et fiscales pour toute les entreprises, charges liées à la période de cessation d'activité mais également au-delà, pendant toute la phase de relance qui pourra s'étendre à minima jusqu'à fin 2020 pour certaines activités.

Quelles mesures envisagez-vous aujourd'hui pour accompagner la majorité des entreprises réunionnaises qui sont aujourd'hui en grande difficulté pour faire face au règlement de la plupart de leurs charges ?

Dans le cadre de déconfinement, de nombreuses entreprises et commerces vont devoir faire face à des surcoûts induits par la mise en place de l'ensemble des gestes barrière et règles de distanciation ;

Quelles mesures d'aides envisagez-vous pour que nos plus petites entreprises puissent faire face à ces surcoûts et mettre en œuvre toutes ces mesures sanitaires ?

Concernant l'activité partielle, sachant que la reprise d'activité sera longue, nous sollicitons le prolongement du dispositif au-delà de la période de confinement pour permettre à l'ensemble des secteurs d'activités de se relancer progressivement, et de mettre en œuvre avec l'ASP le dispositif de subrogation. Cette subrogation permettra aux entreprises de reconstituer progressivement leur trésorerie.

Pouvez-vous nous assurer à nos entreprises que cette mesure sera prorogée au-delà de la date du déconfinement et que la subrogation sera effective ?

Concernant le recours au Prêt Garanti par l'Etat, vous êtes intervenu auprès des banques afin que ces dernières examinent avec bienveillance les demandes de prêt et les demandes de lignes de trésorerie

pour les besoins de financement immédiats des entreprises. Concernant notre île de nombreuses entreprises en été écartées du PGE souvent de façon non motivée et formalisée par leurs banques. Par ailleurs, seules 5000 demandes de PGE ont été déposées alors que notre île comprend près 68000 entreprises dont 39000 relevant de la CCI.

De notre côté, nous souhaiterions que soit instauré via la Banque des Territoires, un prêt d'honneur sous la forme d'une avance remboursable, à l'image du prêt Corail mis en place en 2017 lors des crises sociales, d'un montant maximum de 30 K€ à 50 K€, à taux zéro, avec un différé d'un an et une durée de remboursement minimale de 36 mois. Ce prêt permettra la reconstruction de la trésorerie pour beaucoup de TPE, et plus particulièrement celles en difficultés ;

Quelles mesures envisagez-vous afin de contribuer à une meilleure diffusion par les banques du Prêt Garanti par l'Etat et soutiendrez-vous notre proposition d'un prêt d'honneur pour faire face à cette crise ?

Enfin, concernant la couverture des pertes par les assureurs, certains groupes viennent d'annoncer leur capacité de prise en charge tout ou partie des pertes d'exploitation. Nous ne pouvons qu'accueillir favorablement ce changement notable dans leur posture et vous invitons à inciter un maximum d'assureurs à s'engager dans cette voie et assurer cette couverture.

Comme vous le savez, les Chambres de Commerce et d'Industrie sont très actives dans ce contexte de crise. Au-delà de l'accompagnement et de la diffusion d'informations opérés par la cellule de crise mise que nous avons mis en place au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, nous recevons aussi et de plus en plus d'appels des entreprises au bord de la faillite, mais aussi de chefs d'entreprises en très grande détresse face à l'ensemble de leurs difficultés.

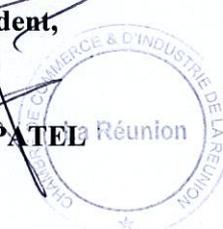
Monsieur le Ministre, je vous sais très attentif à la situation d'urgence économique dans laquelle se trouve plongée notre île. Comme vous le savez, en cas de faillite ou défaillance de nos entreprises et plus particulièrement des plus petites, la casse sociale et économique sera irréversible pour notre territoire. Le coût de cette casse sociale pour nos finances publiques sera bien supérieur au coût des mesures que nous sollicitons pour nos entreprises.

Tous nos entrepreneurs et toutes nos entreprises ont besoin de ce plan de sauvetage.

Sachant pouvoir compter sur votre intervention pour sauver nos entreprises, notre économie et nos emplois.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération.

Le Président,
Ibrahim PATEL



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE LA RÉUNION
Réunion